

2005

Comptes annuels

Table des matières

Bilan au 31 décembre	3
Compte d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre	4
Annexe aux comptes annuels 2005	
1 Bases et organisation	6
2 Assurés actifs et rentiers	8
3 Nature de l'application du but	9
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	11
5 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture	12
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	16
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	26
8 Demandes de l'autorité de surveillance	29
9 Autres informations relatives à la situation financière	29
10 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	29
Rapport de l'organe de contrôle	30

Bilan au 31 décembre (en CHF)

ACTIF	2005	2004	Annexe numéro
Placements	12 610 237 302	11 294 721 932	
Actifs opérationnels	39 037 926	a. i.	
– Caisse, compte postal	28 979 790	a. i.	
– Créances vis-à-vis de l'employeur	4 196 883	45 486 678	6.8.1
– Créances vis-à-vis de tiers	5 861 253	20 930 098	
Investissements	12 571 199 376	a. i.	6.4
– Liquidités et placements marché monétaire	1 416 714 504	896 641 145	
– Obligations	5 803 721 615	5 282 170 856	
– Actions	3 615 421 677	4 398 711 235	
– Placements alternatifs	347 644 770	0	
– Immobilier	1 387 696 810	626 113 470	
– Autres placements	0	24 668 450	
Compte de régularisation actif	6 027 936	72 792 906	7.1
Actif total	12 616 265 238	11 367 514 838	

PASSIF	2005	2004	Annexe numéro
Dettes	3 111 457	8 424 871	
– Prestations de libre passage et rentes	1 128 525	5 835 320	7.2.1
– Autres dettes	1 982 932	2 589 551	7.2.2
Compte de régularisation passif	23 016 832	14 002 732	7.3
Réserve de contributions de l'employeur	415 433 492	55 000 000	6.8.2
Provisions non techniques	174 000	325 272	7.4
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	12 159 908 540	11 951 364 012	
– Capital de prévoyance assurés actifs	5 111 008 820	5 069 925 226	5.2
– Capital de prévoyance retraités	6 936 307 095	6 754 150 323	5.3
– Provisions techniques	112 592 625	127 288 463	5.4
Réserve de fluctuation de valeurs	14 620 917	0	6.3
Capital de la fondation/fonds libres	0	-661 602 048	
– Situation au début de la période	-661 602 048	-1 229 265 913	
– Financement du découvert résiduel de la PPRS du 1.1.2002	0	35 836 002	
– Excédent des produits	661 602 048	531 827 863	
Passif total	12 616 265 238	11 367 514 838	

Le passage à une présentation du rapport financier conforme à la Swiss GAAP RPC 26 ne permet qu'une comparaison limitée avec les chiffres de l'année précédente. Pour pouvoir maintenir la meilleure comparaison possible, il a été consciemment renoncé à certains regroupements des chiffres de l'année précédente ainsi qu'à une ventilation dans la nouvelle structure.

L'abréviation «a. i.» désigne les postes pour lesquels aucune indication comparable n'existe dans le rapport annuel 2004.

Compte d'exploitation de l'exercice clos au 31 décembre (en CHF)

ASSURANCE	2005	2004	Annexe numéro
– Cotisations des salariés	138 326 831	140 761 053	
– Contributions de l'employeur	168 163 925	143 109 111	
– Cotisations supplémentaires des salariés	17 914 797	14 712 656	
– Cotisations supplémentaires de l'employeur	57 431 884	40 518 919	
– Primes uniques et rachats	5 474 573	2 961 918	
– Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	360 433 492	55 000 000	
– Subsidés employeur/tiers	37 691 454	67 634 191	7.5
– Subsidés du fonds de garantie	0	330	
Cotisations et apports ordinaires et autres	785 436 956	464 698 179	
– Apports de libre passage	72 749 947	49 230 240	
– Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	1 732 756	1 831 700	
Prestations d'entrée	74 482 703	51 061 940	
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	859 919 659	515 760 119	
– Rentes de vieillesse	-403 964 968	-387 356 426	
– Rentes de survivants	-94 654 519	-92 513 111	
– Rentes d'invalidité	-103 741 584	-102 276 726	
– Prestations en capital à la retraite	-15 913 188	-17 827 551	
– Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-430 416	-168 151	
Prestations réglementaires	-618 704 675	-600 141 966	
– Prestations de libre passage en cas de sortie	-152 617 500	-151 528 130	
– Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-50 902 484	-60 322 436	
Prestations de sortie	-203 519 984	-211 850 565	
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-822 224 659	-811 992 531	
– Constitution/dissolution des capitaux de prévoyance assurés actifs	-32 490 917	-18 672 888	5.2
– Constitution de capitaux de prévoyance retraités	-182 156 772	-135 876 603	5.3
– Dissolution de provisions techniques	14 695 838	531 254 187	5.4
– Rémunération du capital épargne	-8 592 677	-8 906 941	5.2
– Constitution de réserves de contributions de l'employeur	-360 433 492	-55 000 000	6.8.2
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-568 978 020	312 797 755	
– Cotisations au fonds de garantie	-4 389 600	-5 000 000	
Charges d'assurance diverses	-4 389 600	-5 000 000	
Résultat net de l'activité d'assurance	-535 672 620	11 565 343	

PLACEMENTS	2005	2004	Annexe numéro
– Produits nets des actifs opérationnels	-206 893	a. i.	6.7.1
– Produits nets des liquidités et placements marché monétaire	-101 992 607	65 423 415	6.7.2
– Intérêts moratoires sur les prestations de libre passage	0	-525 967	
– Produits nets des obligations	170 474 669	115 794 130	6.7.3
– Produits nets des actions	910 699 323	275 000 509	6.7.4
– Produits nets des prêts hypothécaires	0	1 364 987	6.7.7
– Produits nets des placements alternatifs	49 800 380	a. i.	6.7.5
– Produits nets de l'immobilier	188 780 233	37 746 412	6.7.6
– Produits nets des autres placements	0	39 737 277	6.7.8
– Frais administratifs des placements	-8 263 065	-9 083 515	6.7.9
– Charges fiscales	0	-6 811 153	
Résultat net des placements	1 209 292 040	518 646 096	6.7
AUTRES POSTES DU COMPTE D'EXPLOITATION			
Dissolution des provisions non techniques	151 271	557 729	7.4
– Contribution de l'employeur aux frais administratifs de la Caisse de pensions Poste	11 209 500	11 049 150	
– Produits divers	236 244	227 894	
Autres produits	11 445 744	11 277 044	7.6
Autres frais	-4 674	-29 958	7.7
Frais d'administration	-8 988 796	-10 188 391	7.8
Résultat net des autres postes du compte d'exploitation	2 603 545	1 616 424	
Excédent des produits avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	676 222 965	531 827 863	
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-14 620 917	0	6.3
Excédent des produits	661 602 048	531 827 863	

Le passage à une présentation du rapport financier conforme à la Swiss GAAP RPC 26 ne permet qu'une comparaison limitée avec les chiffres de l'année précédente. Pour pouvoir maintenir la meilleure comparaison possible, il a été consciemment renoncé à certains regroupements des chiffres de l'année précédente ainsi qu'à une ventilation dans la nouvelle structure.

L'abréviation «a. i.» désigne les postes pour lesquels aucune indication comparable n'existe dans le rapport annuel 2004.

Annexe aux comptes annuels 2005

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

On entend par Caisse de pensions Poste (Pensionskasse Post / Cassa pensioni Posta) une fondation de droit privé selon l'art. 80 et suiv. du CC, l'art. 331 du CO, l'art. 48 al. 2 et l'art. 49 al. 2 de la LPP.

L'objectif de la fondation est la réalisation d'une prévoyance professionnelle obligatoire et surobligatoire des collaborateurs de la Poste Suisse et des entreprises qui y sont liées, ainsi que de leur parenté et de leurs héritiers, contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et de la mort.

La fondation satisfait aux exigences de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25 juin 1982 et à ses dispositions d'exécution. Elle fournit toutes les prestations légalement requises à des fins de prévoyance et peut même aller au-delà des prestations légales minimales.

La fondation signe une convention d'adhésion avec chaque employeur qui s'affilie à elle.

Elle peut proposer différents plans de prévoyance selon le système de la primauté des prestations et/ou des cotisations.

Pour remplir sa mission, la fondation peut signer des contrats d'assurance ou rejoindre des contrats existants dans lesquels elle doit être elle-même souscripteur et bénéficiaire.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation de la Caisse de pensions Poste est enregistrée sous le numéro C1.0107 dans le registre de la prévoyance professionnelle de l'Office fédéral des assurances sociales et est rattachée au fonds de garantie LPP.

Si l'institution de prévoyance n'est pas solvable, le fonds de garantie assure leurs prestations aux assurés à concurrence du plafond stipulé dans l'art. 56 al. 2 de la LPP. Ce plafond a été fixé à une fois et demie le montant maximal de la LPP et s'élève actuellement à CHF 116 100 (depuis le 1.1.2004).

1.3 Bases juridiques

Code électoral du*	11 janvier	2001
Acte de fondation du*	28 mars	2001
Règlement d'administration et d'organisation du*	9 novembre	2001
Règlement de placements du*	12 décembre	2001
Plan de prévoyance selon le système de la primauté des prestations du	11 octobre	2001
Avenant n° 1 du	2 décembre	2003
Avenant n° 2 du	30 novembre	2004
Plan de prévoyance selon le système de la primauté des cotisations du	11 octobre	2001
Avenant n° 1 du	2 décembre	2003
Avenant n° 2 du	30 novembre	2004

* uniquement en allemand

1.4 Organes de direction et droits de signature

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Caisse de pensions Poste. Sa composition est paritaire. Il compte dix membres. La représentation de l'employeur est élue par la Direction du groupe Poste, celle des employés par le Syndicat de la Communication et par le Syndicat transfair.

MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION			
Représentants des employés			Droit de signature
Alfred Wyler	Président	Secrétaire central du Syndicat de la Communication	SC
Beat Hämmerle		Membre du Syndicat transfair	
Mario Longinotti		Membre du Syndicat de la Communication	
Marianne Probst		Membre du Syndicat de la Communication	
Ephrem Theurillat		Membre du Syndicat de la Communication	
Représentants de l'employeur			
Rolf Hasler	Vice-président jusqu'au 31.8.2005	Directeur du personnel Poste, membre de la Direction du groupe Poste (jusqu'au 31.8.2005)	SC
Yves-André Jeandupeux	à partir du 1.9.2005	Directeur du personnel Poste, membre de la Direction du groupe Poste (à partir du 1.9.2005)	SC
Jürg Bucher	jusqu'au 31.8.2005	Directeur de PostFinance, membre de la Direction du groupe Poste	SC
Martine Fivaz Wyrsh		Secrétariat général service juridique Poste	
Walter Knobel		Chef de projet suppléant REMA	
Fritz Schmutz	jusqu'au 31.8.2005	Rentier, ancien directeur du personnel Poste	SC
Beat Müller	à partir du 1.9.2005	Responsable Finances & Controlling réseau postal et ventes	SC
ADMINISTRATION			
Walter Kohler		Directeur	SC
Urs Buess		Responsable Organisation et Informatique	SC
Andres Haueter		Responsable Gestion de fortune	SC
Jean-Jacques von Erlach		Responsable Gestion des destinataires	SC
Bernhard Zumbrunn		Responsable Finances	SC
Arlette Griessen		Cheffe de groupe, Gestion des destinataires	SC
Christian Kaufmann		Chef de groupe, Gestion des destinataires	SC
Bruno Graf	à partir du 1.2.2005	Chef de groupe, Gestion des destinataires	SC
Kurt Spicher		Chef de groupe, Informatique	SC
SC = signature collective à deux			

1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Dr Oskar Leutwiler, Swisscanto Prévoyance SA, Zurich
Organe de contrôle	PricewaterhouseCoopers SA, Berne
Investment Controller	PPCmetrics SA, Financial Consulting, Zurich
Autorité de surveillance	Office fédéral des assurances sociales, Berne

1.6 Employeurs affiliés

La Poste Suisse
Yellowworld SA
MailSource SA
Swiss Post International Management SA
Swiss Post International Logistics SA
Parcel Logistics SA
Swiss Post Net SA
ExpressPost SA
Fondation Fonds du personnel
Caisse de pensions Poste
Mobility Solutions SA (affiliation depuis le 1.1.2005)
SecurePost SA (affiliation depuis le 1.1.2005)
Entreprises Ymago (à partir de 2005) ¹⁾

¹⁾ Les entreprises Ymago sont des entreprises affiliées dans le cadre d'un projet visant à optimiser le réseau des offices de poste.
La fin du projet est prévue le 31.12.2006.

2. Assurés actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Hommes	26 788	27 430
Femmes	21 883	21 979
Nombre total	48 671	49 409

2.2 Bénéficiaires de rentes

	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Rentes de vieillesse	15 781	12 848 ²⁾
Rentes d'invalidité	3 090	5 476 ²⁾
Rentes de survivants	5 316	5 233
Rentes d'enfant	1 640	1 587
Nombre total	25 827	25 144

²⁾ En 2004, parmi les bénéficiaires de rentes d'invalidité étaient aussi comptés ceux de plus de 65 ans. En 2005 ils ont été comptabilisés dans les bénéficiaires de rentes de vieillesse.

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance suivant la primauté des prestations (au 31.12.2005)

Adhésion à la caisse	Cotisations pour prestations de risques : à partir du premier janvier suivant le 17 ^e anniversaire Cotisations pour prestations de vieillesse : à partir du premier du mois suivant le 22 ^e anniversaire	
Désignation	Prestations	Remarques
Salaire annuel déterminant	Revenu annuel déterminant pour le calcul du salaire assuré. Il est plafonné à CHF 180 000.	
Déduction de coordination	CHF 25 800 (Taux d'occupation 100%)	Temps partiel, réduction proportionnelle
Salaire assuré annuel	Salaire annuel déterminant moins la déduction de coordination.	
Rente de vieillesse	La rente de vieillesse ordinaire est due le premier du mois suivant le 62 ^e anniversaire, au plus tard le premier du mois suivant le 65 ^e anniversaire. La rente de vieillesse correspond à 1,5% du salaire assuré par année d'assurance, à concurrence de 60%. Le droit à la rente de vieillesse maximale existe si la durée d'assurance complète est égale à 40 années de cotisation et que les 62 ans sont révolus.	Droit à une rente transitoire AVS à partir de 60 ans (à partir du 1.2.2007, avec 40 années de cotisation, elle correspond à la rente de vieillesse maximale AVS).
Retraite anticipée	La retraite anticipée peut être prise au plus tôt à partir de 60 ans révolus.	En cas de retraite avant 62 ans, réduction de la rente de vieillesse de 0,2% par mois (à partir du 1.2.2007).
Versement en capital	Au maximum la moitié de la contre-valeur de la rente de vieillesse.	Possible au plus tard jusque six mois avant le début fixé pour la rente.
Rente d'invalidité	60% du salaire assuré jusqu'à l'âge 65 ans.	Tant qu'il n'existe aucun droit à une rente d'invalidité, une rente transitoire AI est versée, calculée en fonction de la réduction du taux d'occupation.
Rente de conjoint	70% de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 70% de la rente de vieillesse en cours.	
Rente d'enfant	20% de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 20% de la rente de vieillesse en cours.	Rente d'orphelin de père et de mère, 40% de la rente d'invalidité annuelle.
Cotisations totales/Cotisations supplémentaires	En % du salaire assuré H/F Employé Employeur Total % 17-21 0,5 0,5 1,0 22-65 7,5 9,0 16,5	Les cotisations supplémentaires, d'un montant de 1,5% du salaire assuré, sont prises en charge par l'employeur pour 2005 et 2006.
Cotisations pour augmentation de salaire	H/F en % de l'augmentation de salaire 22-34 50 % 35-44 60 % 45-54 70 % 55-65 80 %	L'employeur paie la différence nécessaire pour obtenir le capital de couverture, au moins dans une proportion égale à celle de l'employé.

3.2 Explication du plan de prévoyance suivant la primauté des cotisations (au 31.12.2005)

Adhésion à la caisse	Cotisations pour prestations de risques : à partir du premier janvier suivant le 17 ^e anniversaire Cotisations pour prestations de vieillesse : à partir du premier janvier suivant le 21 ^e anniversaire				
Désignation	Prestations			Remarques	
Salaire annuel déterminant	Revenu annuel déterminant pour le calcul du salaire assuré. Il est plafonné à CHF 180 000.				
Déduction de coordination	CHF 25 800 (Taux d'occupation 100%)			Temps partiel, réduction proportionnelle.	
Salaire assuré annuel	Salaire annuel déterminant moins la déduction de coordination.				
Rente de vieillesse	La rente de vieillesse ordinaire est due le premier du mois suivant le 62 ^e anniversaire, au plus tard le premier du mois suivant le 65 ^e anniversaire. Elle correspond au capital d'épargne, multiplié par le taux de conversion : en cas de retraite avant l'âge de 62 ans, la rente de vieillesse calculée sur la base de 62 ans est réduite de 2,5% pour chaque année précédant cet âge de 62 ans. 62 6,6% 63 6,8% 64 7,0% 65 7,2%			Droit à une rente transitoire AVS à partir de 60 ans (à partir du 1.2.2007, avec 40 années de cotisation, elle correspond à la rente de vieillesse maximale AVS).	
Versement en capital	Au maximum la moitié de la contre-valeur de la rente de vieillesse.			Possible au plus tard jusque six mois avant le début fixé pour la rente.	
Rente d'invalidité	60% du salaire assuré jusqu'à l'âge de 65 ans.			Tant qu'il n'existe aucun droit à une rente d'invalidité, une rente transitoire AI est versée, calculée en fonction de la réduction du taux d'occupation.	
Rente de conjoint	70% de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 70% de la rente de vieillesse en cours.				
Rente d'enfant	20% de la rente d'invalidité annuelle. En cas de décès après le départ à la retraite, 20% de la rente de vieillesse en cours.			Rente d'orphelin de père et de mère, 40% de la rente d'invalidité annuelle.	
Cotisations de risques	En % du salaire assuré			Les cotisations supplémentaires, d'un montant de 1,5% du salaire assuré, sont prises en charge par l'employeur pour 2005 et 2006.	
Cotisations d'épargne	H/F	Employé	Employeur		Total%
Cotisations supplémentaires	18-21	0,5	0,5		1,0
	22-34	7,0	10,0		17,0
	35-44	8,5	12,5		21,0
	45-54	9,5	17,5		27,0
	55-59	9,5	19,5		29,0
	60-65	9,5	14,5	24,0	

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Pour l'année 2005 le Conseil de fondation a principalement décidé d'adapter les plans de prévoyance de la façon suivante :

Mesures structurelles, destinées à garantir le financement de la retraite anticipée :

- En cas de retraite avant la 62^e année, la rente de vieillesse sera réduite de 0,2% par mois.
- Pour pouvoir prétendre à la rente transitoire maximale dans le cadre d'une retraite de vieillesse flexible, 40 années de cotisation sont désormais requises.
- Le total des cotisations augmente de 1,5% et passe à 16,5%. Comme jusqu'alors, elles seront supportées par l'assuré et par l'employeur, de manière paritaire (8,25% chacun) dans le système de primauté des prestations et suivant les barèmes en vigueur dans le système de primauté des cotisations.

Réglementation transitoire :

- Les cotisations normales des employés seront maintenues à leur niveau actuel jusque fin 2006 (primauté des prestations = 7,5% du salaire assuré). Les cotisations supplémentaires sont prises en charge par l'employeur.
- Les conditions actuelles de la retraite de vieillesse flexible anticipée seront garanties jusque fin 2006 et seront financées par l'employeur.

Adaptation des plans de prévoyance :

- Examen médical des nouveaux assurés
La Caisse de pensions Poste peut demander aux nouveaux assurés de remplir un questionnaire médical.
Le cas échéant, elle peut en outre faire intervenir son propre médecin-conseil.
Si l'examen médical révèle un risque plus élevé, dans certaines conditions les prestations subrogatoires peuvent être diminuées.
- Congés partiels
Dans le cadre des mesures organisationnelles et de la modification des rapports de travail à la Poste, une nouvelle solution a été trouvée pour les modifications des taux d'occupation, sous la forme de congés partiels.
- Rente transitoire AI en cas d'invalidité professionnelle
En cas d'invalidité professionnelle sans réduction du taux d'occupation, il n'existe plus désormais aucun droit à une rente transitoire AI.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont conformes aux dispositions du Code des Obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et sont conformes aux instructions de la Swiss GAAP RPC 26.

C'est la première fois, avec ce rapport annuel au 31 décembre 2005, que la Swiss GAAP RPC 26 est appliquée intégralement.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Pour la présentation des placements et du résultat, les catégories de placements sont désormais choisies en fonction de la stratégie de placement. Cela permet aussi une mise en oeuvre conforme par les mandataires externes et internes et leur surveillance. Désormais, pour respecter le principe de la valeur de marché, les intérêts accumulés, autrefois comptabilisés dans le «Compte de régularisation actif», sont désormais inscrits dans la catégorie de placement correspondante. Les postes dérivés sont intégrés dans la catégorie de placement correspondante, suivant l'incidence économique, à la valeur du marché des valeurs de base. Les actifs qui ne sont pas des placements au sens de la stratégie de placement sont affichés à part sous le poste «Actifs opérationnels».

4.2.1 Investissements

Les investissements sont évalués à leur valeur de marché au jour de clôture des comptes. Les gains et pertes de cours qui en découlent ont bien été inscrits dans les produits nets des placements.

4.2.2 Conversion des devises

Les produits et les charges en devises ont été convertis au cours du jour correspondant. L'actif et les dettes en devises sont évalués au cours de la fin de l'exercice. Les gains et pertes de cours qui en résultent ont bien été enregistrés.

4.2.3 Immobilier

Le poste Immobilier est exclusivement constitué de placements indirects dans des biens immobiliers suisses et étrangers. Ces derniers sont évalués suivant les méthodes ci-dessous (proportions entre parenthèses) :

Fondations de placement (46 %) :	Net Asset Value (NAV) évaluée au 31.12.2005 par les différentes fondations suivant les règles établies (méthode DCF).
Placements cotés en bourse (53 %) :	cours de bourse du dernier jour de transaction
Limited Partnerships (1 %) :	dernière NAV disponible (30.9.2005)

4.2.4 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

En concertation avec l'Office fédéral des assurances sociales, qui a un rôle d'autorité de surveillance, le règlement sur la constitution de provisions et des réserves de fluctuation sera soumis à l'approbation du Conseil de fondation d'ici au 30 juin 2006. Ce règlement fixera les méthodes de calcul des provisions et des réserves de fluctuation de valeurs. Les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont déterminés par des experts en assurance, suivant des principes reconnus et communément admis. L'évaluation se fait au 31.12.2005.

4.2.5 Réserve de fluctuation de valeurs

Une réserve de fluctuation de valeurs est constituée pour couvrir les risques spécifiques au marché des placements, afin de pouvoir garantir durablement que les promesses de prestations sont remplies. Le Conseil de fondation a déterminé un montant cible de 19% en se basant sur des calculs économiques et financiers. Ce pourcentage est inchangé depuis l'année 2002.

La situation financière de la Caisse de pensions Poste vient seulement de permettre la modeste constitution de la réserve de fluctuation de valeurs. Les négociations en cours avec la Confédération (visant à convenir du règlement de financement des capitaux de prévoyance requis) n'ont pu aboutir aux versements ni aux garanties nécessaires des réserves de fluctuation indéniablement indispensables.

4.2.6 Divers postes de l'actif et du passif

Les créances ont fait l'objet d'une régularisation. L'établissement du bilan des autres postes de l'actif et du passif se fait en valeurs nominales.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Avec cette première application de la Swiss GAAP RPC 26 les investissements sont présentés suivant la stratégie de placement.

4.4 Explications relatives à la première application de la Swiss GAAP RPC 26

Cette directive est appliquée pour la première fois dans les comptes annuels 2005 clôturés au 31 décembre 2005. Cette première application intégrale de la Swiss GAAP RPC 26 a entraîné les adaptations suivantes dans la présentation, comparé à l'année précédente : les placements sont désormais séparés entre actifs opérationnels et investissements. La ventilation de ces derniers suit la stratégie de placement. Les postes de l'année précédente sont évalués de la même façon et reventilés lorsque c'est utile. La comparaison avec l'année précédente est de ce fait limitée.

5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse de pensions Poste est une institution de prévoyance autonome. Elle assume elle-même la couverture des risques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité, ainsi que celle des risques liés aux placements.

5.2 Capitaux de prévoyance assurés actifs	2005 CHF	2004 CHF
Avoirs d'épargne primauté des cotisations	85 101 692	76 513 344
Capital de couverture primauté des prestations	4 750 169 416	4 702 189 172
Avoirs des comptes d'épargne spéciaux	274 400 558	291 222 710
Avoirs des comptes supplémentaires	1 247 806	0
Avoirs des rachats d'années de cotisation	89 348	0
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12	5 111 008 820	5 069 925 226

Le «compte supplémentaire» et le «rachat d'années de cotisation» ont été introduits à partir du 1.1.2005. L'augmentation s'élève à 41,1 mio. CHF, répartis entre la constitution de capitaux de prévoyance pour 32,5 mio. CHF et la rémunération du capital épargne pour 8,6 mio. CHF.

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	2005 CHF	2004 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (compte témoin)	2 383 457 850	2 323 844 617
Intérêts minimum suivant la LPP	2,5%	2,25%

5.2.1 Développement et rémunération des montants de l'épargne en primauté des cotisations	2005 CHF	2004 CHF
Situation des avoirs-épargne au 1.1.	76 513 344	71 696 833
Cotisations d'épargne employés	3 283 972	2 567 040
Cotisations d'épargne employeurs	5 203 809	3 807 869
Autres cotisations et apports	236 431	307 370 ¹⁾
Apports de libre passage	6 429 658	4 323 145
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	52 200	0
Transferts non-comptant des autres systèmes de primauté	1 155 260	3 564 699
Prestations de libre passage en cas de sortie	-7 039 320	-8 647 516
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-788 826	-1 510 137
Dissolution suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-2 822 045	-2 604 627
Cas en suspens et régularisations	-178 341	140 794 ¹⁾
Rémunération du capital épargne	3 055 550	2 867 873
Situation du montant de l'épargne au 31.12	85 101 692	76 513 344

La rémunération des avoirs d'épargne est fixée par le Conseil de fondation. Ce taux peut différer du taux minimal de la LPP, mais la rémunération de l'avoir de vieillesse LPP (compte témoin) est garantie au niveau minimum fixé par le Conseil fédéral. Durant cet exercice, les avoirs d'épargne ont été rémunérés à 4% (année précédente 4%). Le nouveau capital constitué s'élève à CHF 8 588 348.

¹⁾ Une correction ultérieure de l'attribution du capital de couverture des personnes assurées à titre facultatif, de la primauté des cotisations à la primauté des prestations, d'un montant de CHF 3 929 636, a entraîné l'adaptation des montants de ces deux postes.

5.2.2 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations	2005 CHF	2004 CHF
Situation du capital de couverture au 1.1.	4 702 189 172	4 668 695 176
Constitution du capital de couverture au 31.12.	47 980 244	33 493 996
Total capital de prévoyance assurés actifs au 31.12.	4 750 169 416	4 702 189 172

5.2.3 Développement et rémunération des comptes d'épargne spéciaux	2005 CHF	2004 CHF
Situation des avoirs des comptes d'épargne spéciaux au 1.1.	291 222 710	301 953 388
Apports de libre passage	807 146	618 859
Transferts non-comptant des autres systèmes de primauté	588 441	11 202 401
Prestations de libre passage en cas de sortie	-13 635 354	-14 602 129
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-6 637 117	-7 837 319
Indemnités en capital suite à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-5 867 343	-7 217 427
Cas en suspens et régularisations	2 385 187	1 065 869
Rémunération des comptes d'épargne spéciaux	5 536 888	6 039 068
Situation des avoirs des comptes d'épargne spéciaux au 31.12.	274 400 558	291 222 710

Le taux de rémunération des avoirs des comptes d'épargne spéciaux est fixé par le Conseil de fondation, en fonction de la situation financière. Il peut différer du taux minimum de la LPP. Pour l'exercice clos, le taux était de 2% (comme l'année précédente). Le calcul se fait sur la base des avoirs au 1.1. Les avoirs libérés s'élèvent à CHF 16 822 152.

5.2.4 Evolution des comptes supplémentaires	2005 CHF	2004 CHF
Situation des avoirs des comptes supplémentaires au 1.1.	0	0
Cotisations d'épargne employés	656 228	0
Cotisations d'épargne employeur	656 229	0
Versements d'un capital suite à une sortie, à la retraite, au décès ou à l'invalidité	-58 751	0
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-5 900	0
Etat des avoirs des comptes supplémentaires au 31.12.	1 247 806	0

5.2.5 Evolution rachat d'années de cotisation	2005 CHF	2004 CHF
Etat des avoirs des rachats d'années de cotisation au 1.1.	0	0
Cotisations employés	89 109	0
Rémunération des rachats d'années de cotisation	239	0
Rémunération des rachats d'années de cotisation 31.12.	89 348	0

5.3 Evolution des capitaux de prévoyance pour les retraités	2005 CHF	2004 CHF
Etat des capitaux de prévoyance au 1.1.	6 754 150 323	6 618 273 720
Adaptation au nouveau calcul au 31.12.	182 156 772	135 876 603
Total capital de prévoyance pour les retraités	6 936 307 095	6 754 150 323

5.4 Composition des provisions techniques	31 décembre 2005 CHF	31 décembre 2004 CHF
Provisions pour risques assurés actifs	9 670 542	9 557 405
Provisions pour risques rentiers	13 872 614	13 508 301
Provisions pour les femmes de la génération d'entrée	89 049 469	104 222 757
Total provisions techniques	112 592 625	127 288 463

5.5 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Mortalité et invalidité	CFA 2000
Taux d'intérêt technique	4% par an
Supplément pour l'augmentation de l'espérance de vie	2,5% (5 x 0,5%) des capitaux de couverture nécessaires (0,5% par année écoulée à partir du 31.12.2000)
Réserve de fluctuation destinée à tenir compte des éventuels écarts futurs par rapport à la moyenne statistique	0,2% de la valeur actuelle des dépenses

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie par des experts en assurance au 31 décembre 2005. Les résultats sont pris en compte dans les comptes annuels présents.

La situation financière de la Caisse de pensions Poste lui permet de respecter ses engagements réglementaires. Des provisions supplémentaires prennent en compte le risque à long terme de longue vie. Les dispositions réglementaires sur le plan actuariel concernant les prestations et leur financement respectent les prescriptions légales actuellement en vigueur.

5.7 Modification des bases techniques et hypothèses

Aucune

5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	31 décembre 2005 CHF	31 décembre 2004 CHF
Actifs (total du bilan)	12 616 265 238	11 367 514 838
Dettes	-3 111 457	-8 424 871
Compte de régularisation passif	-23 016 832	-14 002 732
Provisions non techniques	-174 000	-325 272
Réserves de contributions de l'employeur	-415 433 492	-55 000 000
Patrimoine de prévoyance net (Pp)	12 174 529 457	11 289 761 963
Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)	12 159 908 540	11 951 364 012
Degré de couverture (Cp en % de Pp)	100,1%	94,5%

Grâce aux résultats satisfaisants de cet exercice, le taux de couverture a augmenté de 5,6%. N'est pas intégré dans le taux de couverture le découvert résiduel envers la Confédération datant du 1.1.2002. Le montant de la créance ouverte, non rémunéré, s'élève toujours à CHF 793 874 481 au 31.12.2005, comme l'année précédente. Pour éponger cette dette, fin 2005 le Conseil fédéral a fixé à la Poste comme objectifs stratégiques entre 2006 et 2009 d'assainir la situation financière de la Caisse de pensions Poste par ses propres moyens. Le remboursement du découvert peut donc être attendu dans les quatre prochaines années.

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

En tant qu'organe supérieur, le Conseil de fondation assume l'entière responsabilité des placements. Il a fixé l'organisation de la gestion du patrimoine et les compétences des offices responsables dans un règlement de placements. Le Conseil de fondation a nommé un Comité de placements et a confié la gestion du patrimoine à des gestionnaires de fortune internes et externes.

COMITÉ DE PLACEMENTS

Représentants des employés

Beat Hämmerle	Membre du Syndicat transfair, membre du Conseil de fondation
Claude Kemm	Rentier, membre du Syndicat de la Communication
Alfred Wyler	Secrétaire central du Syndicat de la Communication, président du Conseil de fondation

Représentants de l'employeur

Jürg Bucher	Président (jusqu'au 13.5.2005), membre (jusqu'au 31.8.2005)	Directeur de PostFinance, membre de la Direction du groupe Poste, membre du Conseil de fondation
Hansruedi Köng	(jusqu'au 31.8.2005)	Chef Trésorerie PostFinance
Fritz Schmutz	Président (13.5. au 31.12.2005)	Rentier, ancien directeur du personnel Poste, membre du Conseil de fondation
Beat Müller	(à partir du 1.9.2005)	Responsable Finances réseau postal et ventes, membre du Conseil de fondation
Yves-André Jeandupeux	(à partir du 1.9.2005)	Directeur du personnel Poste, membre de la direction du groupe Poste, membre du Conseil de fondation

Règlement de placements du	12 décembre 2001, dernière modification le 8 décembre 2005
Investment Controller	PPCmetrics SA, Financial Consulting, Zurich
Global Custodian	UBS SA, Zurich

Mandats de gestion du patrimoine

State Street Global Adv., Londres	Actions étrangères (mondial) passif
Bank Julius Bär & Co. AG, Zurich	Actions suisses actif
Zürcher Kantonalbank, Zurich	Actions suisses actif
PostFinance, Berne	Actions suisses actif
Capital International S.A., Genève	Actions étrangères (mondial) actif
Ethos Services, Genève	Actions étrangères (mondial durable) actif
Bank Sarasin & Cie SA, Bâle	Actions étrangères (mondial durable) actif
Credit Suisse Asset Mgt, Zurich	Obligations, devises, hedged actif
Zürcher Kantonalbank, Zurich	Obligations CHF (swaps) actif
Allianz Dresdner AM, Francfort	Obligations devises actif
Morgan Stanley, Londres	Immobilier étranger
State Street Global Adv., Londres	Titres immobiliers européens passif
State Street Global Adv., Londres	Titres immobiliers Amérique du nord passif

Mandats internes de gestion du patrimoine

Obligations CHF actif
Obligations EMU actif
Actions européennes incl. suisses passif
Actions européennes actif

Parts dans des fondations de placement, des fonds de placement et des Limited Partnerships:

Fondation de placement Turidomus	Immobilier Suisse
Fondation de placement Pensimo	Immobilier Suisse
Fondation de placement Testina	Immobilier étranger
Fondation de placements immobiliers IST	Immobilier Suisse
Fondation de placement de l'UBS pour la prévoyance du personnel	Immobilier Suisse
AIG Global Investment Group	Immobilier étranger
Harcourt Investment Consulting AG	Hedge Funds
Goldman Sachs Hedge Funds Strategies	Hedge Funds

Exercice du droit de vote

Conformément à la LPP, chaque caisse de pension doit définir ses propres règles en matière d'exercice des droits de vote afférents aux actions en portefeuille. A la Caisse de pensions Poste, trois membres du comité de placements constituent le Comité de droits de vote, qui décide de l'exercice du droit de vote d'actionnaire dans les cas particuliers. Pour les ordres du jour habituels, l'organe exerce les droits de vote de façon autonome, dans le cadre de directives détaillées. Au cours de l'exercice, les droits de vote ont été exercés pour toutes les actions suisses dans lesquelles la Caisse de pensions Poste a investi. Jusqu'à nouvel ordre, ils n'ont pas été exercés sur les actions étrangères.

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP 2)

La Fondation a recours à des extensions de placement au sens de l'art. 59 OPP 2 pour le total des débiteurs étrangers, l'immobilier étranger et les Hedge Funds.

Le Conseil de fondation veut exploiter les opportunités des marchés aux valeurs, afin d'atteindre le rapport rendement/risque le meilleur possible grâce à une diversification ciblée des différents segments de placement. Dans cette optique, le Conseil de fondation veut diversifier toutes les catégories de placement (obligations, actions, immobilier) à l'international et améliorer la situation rendement/risque en y associant des placements dits non traditionnels (Hedge Funds). En investissant dans des placements alternatifs, l'objectif poursuivi est de réduire l'ensemble des risques de la stratégie. Dans le passé, les placements de ce type ont montré qu'ils pouvaient souvent afficher une évolution des cours inversée par rapport aux marchés des placements traditionnels. La gestion du portefeuille est assurée par des gestionnaires de patrimoine qualifiés, dans le cadre de mandats spécifiques ou de placements collectifs; elle est supervisée par le Comité de placement. Ainsi sont garanties une diversification et une répartition des risques suffisantes au sein des placements alternatifs, ainsi qu'une gestion et une surveillance professionnelles du patrimoine.

L'opportunité de la stratégie de placement et des principes sur lesquels elle s'appuie sont régulièrement examinés, en étroite coopération avec PPCmetrics SA et avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle. La justification d'une extension de placement a été signée en février/mars 2006 par PPCmetrics SA, l'expert en matière de prévoyance professionnelle, l'organe de contrôle et le Conseil de fondation.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2005 CHF	2004 CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	0	0
Affectation au débit du compte d'exploitation	14 620 917	0
Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	14 620 917	0
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	2 310 382 623	2 270 761 000
Déficit lié à la réserve de fluctuation de valeurs (19%)	-2 295 761 706	-2 270 761 000
Placements	12 610 237 302	11 294 721 932
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	12 159 908 540	11 951 364 012
Réserve de fluctuation de valeurs disponible en % :		
a) Placements	0,12%	0%
b) Capitaux de prévoyance et provisions techniques	0,12%	0%
Montant cible	19%	19%

6.4 Présentation des placements par catégorie (selon les directives de l'OPP2)

	En valeur absolue 31.12.2005	En valeur relative 31.12.2005	En valeur relative 31.12.2004	Stratégie de placement 31.12.2005
Actifs opérationnels	39 037 926	-	-	-
Liquidités et placements marché monétaire	1 416 714 504	11,3%	12,7%	3%
Obligations	5 803 721 615	46,1%	47,9%	45%
Actions	3 615 421 677	28,8%	28,5%	32%
Placements alternatifs (Hedge Funds)	347 644 770	2,8%	0%	5%
Immobilier	1 387 696 810	11%	10,4%	15%
Total des investissements	12 571 199 376	100%	100% ¹⁾	100%
Total des placements	12 610 237 302			
Investissements en devises	3 134 240 000	24,9%		

¹⁾ Les chiffres 2004 intégraient les placements chez l'employeur (0,4%). A partir de 2005 ces derniers sont affectés aux actifs opérationnels.

Dans les comptes annuels présents, les premiers investissements dans la catégorie des placements alternatifs ont été enregistrés comme une diminution de la part des liquidités et des obligations. Une couverture systématique des risques liés aux monnaies étrangères permet de garantir que la part de devises dans l'ensemble des placements ne dépasse jamais 25%. Les opérations de couverture concernées sont comptabilisées sous «Investissements en devises».

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

31 décembre 2005

	Volume de contrats augmentant l'engagement en milliers de CHF	Volume de contrats réduisant l'engagement en milliers de CHF
Instruments sur taux d'intérêts		
Swaps	446 948	326 769
Futures	118 869	49 311
Options (négociables)	0	0
Sous-total	565 817	376 080
Devises		
Contrats à terme	5 304	2 221 791
Sous-total	5 304	2 221 791
Titres de participation/indice		
Futures	31 577	369 529
Sous-total	31 577	369 529
Total de l'exercice	602 698	2 967 400

Utilisation des dérivés augmentant l'engagement

31 décembre 2005
en milliers de CHF

Liquidités nécessaires pour couvrir les dérivés selon OPP 2

604 455

Liquidités disponibles (avoirs des comptes bancaires courants et transactions sur le marché monétaire)

843 412

Le volume des contrats des différentes formes d'instruments dérivés correspond au montant total sur lequel sont basées les transactions, donc à partir duquel est déterminée la valeur boursière des placements de base. Les dérivés réduisant l'engagement ont été en permanence couverts par les placements de base correspondants, ceux augmentant l'engagement par les liquidités disponibles ou accessibles.

Les dérivés dans le domaine des taux d'intérêts sont enregistrés en mandats obligataires à des fins de gestion de la durée et de positionnement sur la courbe des taux. En ce qui concerne les titres de participation, les contrats à terme sur indice boursier sont inscrits en mandats actions pour faire face aux liquidités temporairement élevées et contrôler la proportion des actions dans le total des placements.

6.6 Valeurs de marché et co-contractants des titres en Securities Lending

31 décembre 2005
CHF

31 décembre 2004
CHF

Obligations aux valeurs du marché

2 614 868 374

1 135 028 658

Actions aux valeurs du marché

595 536 742

764 861 658

Total des prêts

3 210 405 116

1 899 890 316

Total des produits de Securities Lending

2 002 883

1 366 968

Les Securities Lending sont uniquement gérées par le Global Custodian (UBS SA) sur une base couverte.

6.7 Explication du résultat net des placements

Le résultat net global des placements se calcule à partir des résultats nets des différentes catégories de placement.

	2005 CHF	2004 CHF
Actifs opérationnels	-206 893	a.i.
Liquidités et placements marché monétaire	-101 992 607	65 423 415
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	0	-525 967
Obligations	170 474 669	115 794 130
Actions	910 699 323	275 000 509
Placements alternatifs	49 800 380	a.i.
Immobilier	188 780 233	37 746 412
Produits nets des autres placements	0	39 737 277
Hypothèques	0	1 364 987
Frais administratifs des placements	-8 263 065	-15 894 668
Résultat net des placements	1 209 292 040	518 646 096

L'abréviation «a.i.» désigne les postes pour lesquels aucune indication comparable n'existe dans le rapport annuel 2004.

6.7.1 Actifs opérationnels

	2005 CHF	2004 CHF
Produits des intérêts compte postal	162 096	a.i.
Commissions et charges compte postal	-42 478	a.i.
Produits des intérêts des prestations de rachat	282 980	a.i.
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-609 491	a.i.
Résultat des actifs opérationnels	-206 893	a. i.

6.7.2 Liquidités et placements marché monétaire

	2005 CHF	2004 CHF
Produits des liquidités et placements marché monétaire	7 092 563	a.i.
Produits des intérêts compte courant Confédération	167 887	a.i.
Gains et pertes sur cours	16 068 234	a.i.
Résultat des opérations de dérivés	-124 742 399*)	a.i.
Impôts à la source	-576 541	a.i.
Frais de transactions	-2 351	a.i.
Résultat des liquidités et placements marché monétaire	-101 992 607	65 423 415

*) Le résultat des transactions à terme sur devises, utilisées pour couvrir les risques liés aux monnaies étrangères, est comptabilisé dans la catégorie de placement Liquidités et placements marché monétaire.

6.7.3 Obligations	2005 CHF	2004 CHF
Produit des intérêts	160 387 478	a.i.
Gains et pertes sur cours	45 295 886	a.i.
Résultat des Securities Lending	340 490	a.i.
Résultat des transactions dérivées	-34 329 310	a.i.
Impôts à la source	0	a.i.
Frais de transaction	-1 219 875	a.i.
Résultat des obligations	170 474 669	115 794 130

6.7.4 Actions	2005 CHF	2004 CHF
Produits des dividendes	88 434 675	79 753 952
Gains et pertes sur cours	867 343 130	195 246 557
Résultat des Securities Lending	1 161 672	a.i.
Résultat des transactions dérivées	-40 117 205	a.i.
Impôts à la source	-3 574 022	a.i.
Frais de transaction	-2 548 927	a.i.
Résultat des actions	910 699 323	275 000 509

6.7.5 Placements alternatifs	2005 CHF	2004 CHF
Distribution des dividendes/résultats	0	1 366 968
Gains et pertes sur cours	49 800 507	a.i.
Résultat des Securities Lending	0	a.i.
Résultat des transactions dérivées	0	a.i.
Impôts à la source	0	a.i.
Frais de transaction	-127	a.i.
Résultat des placements alternatifs	49 800 380	1 366 968

6.7.6 Immobilier	2005 CHF	2004 CHF
Distribution des dividendes/résultats	50 080 793	21 947 749
Gains et pertes sur cours	140 455 961	15 798 663
Résultat des Securities Lending	500 721	a.i.
Résultat des transactions dérivées	67 416	a.i.
Impôts à la source	-1 649 021	a.i.
Frais de transaction	-675 637	a.i.
Résultat de l'immobilier	188 780 233	37 746 412

6.7.7 Prêts hypothécaires	2005 CHF	2004 CHF
Produit des intérêts des hypothèques	0	1 704 170
Frais d'administration des hypothèques	0	-339 183
Produit des intérêts des hypothèques	0	1 364 987

Le transfert des prêts hypothécaires résiduels à un tiers a été effectué fin juillet 2004.

6.7.8 Résultat des autres placements	2005 CHF	2004 CHF
Gains et pertes sur cours	0	38 370 309

A partir de 2005 les résultats des autres placements sont ventilés dans les catégories de placements correspondantes.

6.7.9 Frais administratifs des placements	2005 CHF	2004 CHF
Charges fiscales	0	-6 811 153
Investment Controller	-216 041	-226 884
Asset Management	-5 881 216	-7 023 539
Global Custody	-1 882 099	-1 531 222
Mandats de conseil	-283 709	-301 870
Total des frais administratifs des placements	-8 263 065	-15 894 668

A partir de 2005, les charges fiscales (impôts à la source) sont ventilées dans les catégories de placements correspondantes.

6.7.10 Performance nette de l'ensemble du patrimoine (rendement pondéré en fonction des avoirs)	2005 CHF	2004 CHF
Somme de tous les actifs au 1.1.	11 367 514 838	11 107 590 507
Somme de tous les actifs au 31.12.	12 616 265 238	11 367 514 838
Moyenne des actifs	11 991 890 038	11 237 552 673
Résultat net des placements	1 209 292 040	518 646 096
Performances nettes de l'ensemble du patrimoine	10,08%	4,62%

6.7.11 Performance brute des placements (rendement pondéré en fonction du temps)	Portefeuille	Benchmark	Ecart
2002	-3,10	-2,72	-0,38
2003	8,31	8,46	-0,15
2004	4,96	5,66	-0,70
2005	10,72	14,35	-3,63
Cumul annuel	5,09	6,26	-1,17

Après avoir dû démarrer un premier exercice avec un rendement négatif, les placements ont désormais enregistré des résultats nettement positifs pour la troisième année consécutive. Ce sont les actions suisses et étrangères et l'immobilier suisse qui ont affiché les meilleurs résultats en 2005. La faiblesse de la performance par rapport au benchmark s'explique par la limitation des risques au niveau des devises et des actions, motivée par la faible capacité de prendre des risques de la Caisse de pensions Poste. Mais la performance du benchmark montre bien le résultat qui aurait été réalisé si les placements avaient suivi exactement la stratégie de placements. Comme le cours des devises et des actions a nettement augmenté en 2005, la performance fut très satisfaisante, même si elle est restée inférieure à celle du benchmark.

6.8 Explication des créances envers l'employeur et des réserves de contributions de l'employeur

6.8.1 Créances envers l'employeur (débiteurs)	31 décembre 2005 CHF	31 décembre 2004 CHF
La Poste Suisse	1 418 825	44 472 618
Yellowworld SA	48 602	44 486
MailSource SA	112 440	114 969
Fonds du personnel	3 320	0
SPI Management SA	137 553	35 556
SPI Logistics SA	23 052	23 454
CarPostal	1 383 542	753 802
Swiss Post NET SA	19 228	17 912
Parcel Logistics SA	12 680	11 098
ExpressPost SA	210 260	12 782
SecurePost SA	74 764	0
Mobility Solutions SA	747 892	0
Entreprises Ymago	4 725	0
Total débiteurs	4 196 883	45 486 678
Total des créances vis-à-vis les employeurs	4 196 883	45 486 678

Les employeurs affiliés versent tous les mois à la Caisse de pensions Poste les cotisations employés et employeurs. Les créances envers les employeurs, affichées au 31 décembre 2005 étaient en grande partie réglées au 31 janvier 2006. Il n'existe aucun placement chez les employeurs sous forme de prêt ou d'autres participations.

6.8.2 Réserve de contributions de l'employeur	2005 CHF	2004 CHF
Etat de la réserve de contributions de l'employeur au 1.1.	55 000 000	0
Attribution	410 800 000	55 000 000
Utilisation	-50 366 508	0
Etat de la réserve de contributions de l'employeur au 31.12.	415 433 492	55 000 000

En 2005, la Poste a constitué à la Caisse de pensions Poste d'autres réserves de contributions de l'employeur sans renonciation à l'utilisation et en a libéré CHF 50 366 508. Etant donné leur statut particulier (financement de remplacement couvrant le financement manquant de la Confédération au 1.1.2002) les réserves de contributions de l'employeur ne sont pas rémunérées.

7. Explication relative à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Comptes de régularisation d'actif

	31 décembre 2005 CHF	31 décembre 2004 CHF
Intérêts courus	0	72 784 037
Autres comptes de régularisation	6 027 936	8 869
	6 027 936	72 792 906

Depuis 2005 les intérêts courus sont intégrés dans les catégories de placement correspondantes.

Les autres comptes de régularisation correspondent à 6 millions de CHF affectés en 2005 à un calcul d'acompte de la rente transitoire AI.

7.2 Dettes

7.2.1 Prestation de libre passage et rentes

	31 décembre 2005 CHF	31 décembre 2004 CHF
Paiement des prestations de libre passage l'année suivante	98 916	-204 720
Corrections des prestations de libre passage l'année suivante	-207 122	0
Encaissement des prestations de libre passage l'année suivante	1 357 150	1 787 137
Capital de couverture en cas de changement en fin d'année (primauté des prestations/cotisations ou vice-versa)	0	4 081 243
Cotisations non enregistrées des assurés facultatifs et cotisations pour l'année suivante	5 958	158 886
Remboursement de rentes	-126 377	12 774
	1 128 525	5 835 320

7.2.2 Autres dettes

	31 décembre 2005 CHF	31 décembre 2004 CHF
Créditeurs divers	1 648 728	2 460 986
Créditeur impôts à la source	26 359	92 321
Créditeurs assurances sociales	11 746	32 254
Cas particuliers, réglés l'année suivante	296 099	3 990
	1 982 932	2 589 551

7.3 Comptes de régularisation de passif	31 décembre 2005 CHF	31 décembre 2004 CHF
Régularisation fonds de garantie	4 300 000	5 000 000
Factures de gestion du patrimoine en suspens	770 859	775 600
Congés non pris, heures supplémentaires, etc.	487 240	392 980
Investissements pour remplacement (affectés)	2 000 000	7 800 000
Prestations de sortie non versées/ capitaux non transmis	15 391 597	0
Autres comptes de régularisation	67 136	34 152
	23 016 832	14 002 732

7.4 Provisions non techniques	31 décembre 2005 CHF	31 décembre 2004 CHF
Provisions de garantie des hypothèques	174 000	217 000
Provisions pour risques de procédure	0	108 272
	174 000	325 272

Jusque fin 2014, la Caisse de pensions Poste garantit auprès de PostFinance, encore en partie, les hypothèques du personnel qui ne sont pas complètement négociables.

7.5 Subsidés employeur / tiers	2005 CHF	2004 CHF
Allocation de renchérissement des rentes de vieillesse financées par l'employeur	0	16 471 094
Allocation de renchérissement des rentes de risque financées par l'employeur	0	9 351 429
Départs à la retraite spéciaux et liés au plan social, financés par l'employeur	3 998 639	9 257 282
Invalité professionnelle financée par l'employeur	-456 464	822 755
Capital de couverture des personnes assurées à titre facultatif financé par l'employeur	46 226	3 929 636
Financement du capital de couverture manquant pour les «Femmes de la génération d'entrée»	25 615 488	25 976 875
Capital de couverture pour les cas d'invalidité rétroactifs avant le 1.1.2002	172 731	1 804 969
Transferts de capitaux rétroactifs à l'ancienne caisse de pension	-177 057	0
Financement des coûts liés aux dispositions transitoires sur les nouveaux retraités/réduction de la rente de vieillesse avant 62 ans	8 491 891	0
Divers	0	20 151
Total	37 691 454	67 634 191

7.6 Autres produits	2005 CHF	2004 CHF
Produits des prestations fournies	11 209 500	11 049 150
Commissions sur impôts à la source	51 531	62 829
Taxes sur versements anticipés pour la propriété au logement	108 400	138 950
Autres produits du compte d'administration	76 313	26 116
	11 445 744	11 277 044

Les recettes des prestations fournies correspondent aux contributions aux frais d'administration des sociétés affiliées.

7.7 Autres frais	2005 CHF	2004 CHF
Intérêts sur les prestations de sortie, calculés manuellement	4 643	29 820
Différences d'arrondis, autres petites dépenses	31	138
	4 674	29 958

7.8 Frais d'administration	2005 CHF	2004 CHF
Frais de personnel	5 789 762	5 032 634
Frais d'infrastructure	1 165 725	1 300 924
Mandats/prestations	1 470 525	1 563 636
Frais d'administration et de bureau	562 784	391 197
Provisions liées au résultat du compte d'administration	0	1 900 000
	8 988 796	10 188 391

La présentation des comptes préconisée par la Swiss GAAP RPC 26 ne permet plus la constitution de réserves à compter de l'exercice 2005. Les CHF 7,8 millions de réserves constituées jusque-là ont été inscrites à la régularisation du passif, en faveur des réserves de contributions de l'employeur (CHF 5,8 millions) et d'investissements de remplacement à court terme (CHF 2,0 millions).

8. Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2004 le 8 décembre 2005. A ce jour, il a été satisfait à toutes les demandes de cette autorité.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert/explication des mesures prises

Grâce à l'évolution très satisfaisante des marchés de capitaux, le taux de couverture a pu être augmenté de 5,6% pour passer à 100,1%. Ainsi, au 31.12.2005 il n'y a plus de découvert.

9.2 Mise en gage d'actifs

Tant que la Caisse de pensions Poste, dans certaines opérations commerciales, ne respecte pas ses obligations envers le Global Custodian (UBS), ce dernier dispose d'un droit de gage sur la totalité du portefeuille de titres.

9.3 Responsabilité solidaire et cautionnements

En se dégageant des transactions hypothécaires, la Caisse de pensions Poste a pris un engagement limité (jusqu'au 31.12.2014) de prise en charge partielle des pertes futures sur les hypothèques du personnel.

9.4 Procédures juridiques en cours

Aucune procédure juridique pouvant avoir d'importantes incidences financières pour la Caisse de pensions Poste n'est en cours.

10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

La Caisse de pensions Poste dispose cette année pour la première fois d'une modeste réserve de fluctuation de valeurs pour faire face aux risques de placements. Cela ne lui laisse pas pour autant la capacité complète de prendre des risques. C'est pourquoi le Conseil de fondation et le Comité de placements se sont à nouveau sérieusement penchés, lors d'un séminaire en avril, sur la question d'une stratégie de placement de la Caisse de pensions Poste adaptée en termes de risques et ont discuté des possibilités d'une gestion des risques la plus judicieuse possible.

Les décisions concernant un éventuel changement de primauté et une réduction du taux actuariel sont encore en suspens. On peut s'attendre à ce qu'elles soient prises dans le courant de l'année 2006. Ces décisions auraient une influence importante sur la stratégie de placement et seraient prises en compte en conséquence.

Rapport de l'organe de contrôle



PricewaterhouseCoopers AG
Hallerstrasse 10
Postfach
3001 Bern
Téléphone +41 58 792 75 00
Fax +41 58 792 75 10

Rapport de l'organe de contrôle
au Conseil de fondation de
Caisse de pensions Poste
Berne

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de Caisse de pensions Poste pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives au principe de loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Hansjörg Sägesser Hans Hergert

Bern, le 31 mars 2006

Annexe:

- comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe)



Pensionskasse Post
Caisse de pensions Poste
Cassa pensioni Posta

Viktoriastrasse 72, Case postale 528, 3000 Berne 25
www.pkpost.ch, e-mail: pkpost@pkpost.ch